DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mars 2025

Délibération n° 17-2025
Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 29
Votants contre : 1
Abstentions : 0

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur
027-[illegible]-DAJ-DEL-25-058-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2025
Publication : 10/03/2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.
Pouvoirs : Sara FERAUD à Laurence BEATRIX, Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Hugues CANTEL à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Sébastien LERAT à Claire PITETTE, Sandrine BOZEC à François VANFLETEREN
Absents : Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Laurence CAUSIER-LEMIRE
Date de la convocation : Vendredi 28 février 2025
Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PARCELLE AH 111 AVEC SNCF RESEAU

Exposé des motifs :

Pour l'occupation par la Ville de Bernay de la parcelle AH 111, la Ville de Bernay avait contractualisé avec la société SNCF Réseau une convention d'occupation pour une durée de 8 ans. Cette convention est aujourd'hui échue.

La Ville de Bernay et la société ESSET, gestionnaire de la société SNCF Immobililier concernant la valorisation immobilière et la gestion locative du patrimoine foncier et immobilier de la SNCF se sont accordés afin de renouveler ladite convention, ci-annexée. La convention aura une durée de 10 ans (à compter du 1er octobre 2024) moyennant une contribution au maximum de 1 287 € HT par an.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider le renouvellement de la convention avec la société ESSET.

Délibération :

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques
Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le projet de convention ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la société ESSET pour l'occupation de la parcelle AH 111 figurant en annexe ;

Pierre JALET vote contre

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire